

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de conseillers présents : 24  
Nombre de conseillers absents : 2  
Nombre de pouvoirs : 3  
Date de la convocation : 27 mars 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le NEUF AVRIL, en Mairie de NYONS, s'est tenu le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS.

**Etaient présent(e)s :** M. Thierry DAYRE - Mme Marie-Christine LAURENT - Mme Aurore AMOURDEDIEU - M. Pascal LANTHEAUME - Mme Odile PILOZ - M. Didier ROUSSELLE - Mme Aurélie LOUPIAS - M. Jean-Jacques MONPEYSSEN - M. Jean-Luc GREGOIRE - M. Roger VIARSAC - Mme Martine BERGER-SABATIER - Mme Colette BRUN CASTELLY - M. Daniel MOUTARD - M. Christian CARRERE - Mme Martine BERTHE - M. Patrick CATHENOZ - Mme Monique BOTTINI - Mme Jocelyne AUDIBERT - Mme Nadia MACIPÉ - Mme Florence BOUNIN - M. Erwan ALLÉE - Mme Isabelle TEISSEYRE - M. Virgile VAN ZELE.

**Pouvoirs :**

M. Thierry TATONI, pouvoir à M. Virgile VAN ZELE  
M. Christian TEULADE, pouvoir à M. Thierry DAYRE  
Mme Marylin FLAMAIN, pouvoir à M. Pascal LANTHEAUME

**Excusé :** M. Yves RINCK

**Absente :** Mme Anne TAILLEUX

**Est désigné comme Secrétaire de séance :** M. Thierry DAYRE

**2025 - 04 - 35 / AFFAIRES FINANCIERES**  
**Budget Annexe Eau – Approbation de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024**

**RAPPORTEUR :** M. Thierry DAYRE

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil Municipal de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos et des restes à réaliser avant l'adoption du compte administratif s'il est possible d'estimer les résultats à l'issue de la journée complémentaire.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre (documents annexés à la délibération).

Les résultats seront néanmoins définitivement arrêtés lors du vote du compte administratif. Si le compte administratif fait alors apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025.

A l'issue des dernières écritures passées sur l'exercice 2024, les résultats prévisionnels sont les suivants :

Section	Fonctionnement	Investissement
Total des dépenses	181 923.85 €	225 632.13 €
Total des recettes	238 894.35 €	180 880.38 €
Résultats de l'exercice 2024	56 970.50 €	- 44751.75 €
<b>Excédent / Déficit reporté 2023</b>	<b>107 841.39 €</b>	<b>8 269.62 €</b>
Résultat cumulé (sans les restes à réaliser)	164 811.89 €	- 36 482.13 €
<b>Reste à réaliser</b>		
Dépenses		143 733.50 €
Recettes		120 000.00 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>		<b>- 23 733.50 €</b>
Résultats 2024	164 811.89 €	- 60 215.63 €
Affectation résultat 1068		60 215.63 €
<b>Reprise anticipée</b>	<b>104 596.26 €</b>	<b>- 36 482.13 €</b>

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2025, ainsi que le détail des restes à réaliser.


La délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif 2024.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote,  
DECIDE**

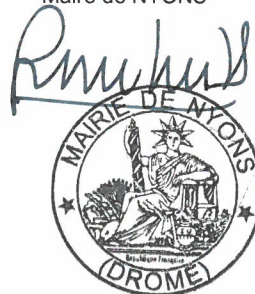
**POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0**

- **D'APPROUVER** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 telle que présentée ci-dessus.

Thierry DAYRE  
Secrétaire de séance



Pierre COMBES  
Maire de NYONS



## II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF

II

## VUE D'ENSEMBLE

A1

## EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 181 923,85	G 238 894,35	G-A	56 970,50
	Section d'investissement	B 225 632,13	H 180 880,38	H-B	-44 751,75

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 107 841,39 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 8 269,62 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 407 555,98	Q= G+H+I+J 535 885,74	=Q-P	128 329,76

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 143 733,50	L 120 000,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 143 733,50	= K+L 120 000,00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E 181 923,85	= G+I+K 346 735,74	164 811,89	
	Section d'investissement	= B+D+F 369 365,63	= H+J+L 309 150,00	-60 215,63	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F 551 289,48	= G+H+I+J+K+L 655 885,74	104 596,26	

## DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		E 0,00	K 0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés	0,00	
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F 143 733,50	L 120 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
13	Subventions d'investissement	0,00	120 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
100	Opération d'équipement n° 100	0,00	
118	Opération d'équipement n° 118	0,00	
119	Opération d'équipement n° 119	0,00	
121	Opération d'équipement n° 121	0,00	
123	Opération d'équipement n° 123	1 468,00	
124	Opération d'équipement n° 124	2 707,90	
202201	Opération d'équipement n° 202201	9 332,60	
202202	Opération d'équipement n° 202202	0,00	
330	Opération d'équipement n° 330	130 225,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.

(2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.